



Liberté – Egalité – Fraternité
REÇU A LA
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES-SOUS-LE-VENT
DATE 31 MAI 2012 14/15

DELIBERATION N° 37/2012 du 29 mai 2012
Relative à la participation d'une délégation communale au 24^{ème} Congrès des Communes de Polynésie française à TAHAA

En sa séance du 29 mai 2012, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 3/CONV/CM/2012 du 22 mai 2012, sous sa présidence, avec Monsieur Richard OOPA, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Félix FATAU, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la Délibération n° 7/2010 du 05 Février 2010, fixant à nouveau les taux des indemnités de déplacement des membres du Conseil Municipal et du personnel communal ;
- Vu** le règlement de l'information et de la formation du SPC.PF ;
- Vu** la note de présentation du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française concernant le 24^{ème} congrès des communes de Polynésie française ;
- Vu** les inscriptions et disponibilités budgétaires ;

Considérant l'importance du congrès des Communes de Polynésie dans le cadre de l'information des élus municipaux et des agents communaux et compte tenu du thème retenu ;

Ouï l'exposé du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

Article 1^{er} : Le conseil municipal adopte le principe de la participation d'une délégation communale au Congrès des Communes de Polynésie qui se tiendra dans la commune de TAHAA du 30 Juillet au 03 Août 2012. Cette délégation est formée de :

Participation garantie par le SPC.PF :

1. Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune,
2. Monsieur Richard OOPA, Maire délégué de Fare,
3. Monsieur David TIATIA, 8^{ème} Adjoint au Maire,
4. Madame Marietta TEFFATAUMARAMA, Maire délégué de Maeva,

Liste complémentaire sous réserve de places disponibles :

1. Monsieur Richard MAITERAI, 7^{ème} Adjoint au Maire,
2. Mademoiselle Malissa ITCHNER, responsable du secrétariat et chargée de communication.

Des ordres de mission seront délivrés à chaque membre de la délégation avant son départ.

- Article 2** : Le SPC.PF prendra en charge les frais de transport aller/retour avion et bateau entre HUAHINE et TAHAA pour 4 personnes en application du règlement de la formation et de l'information du SPC.PF.
- Article 3** : Chacune des personnes participant au Congrès aura droit à des indemnités de déplacement calculées selon la délibération n° 7/2010 susvisée pour la période allant du départ de HUAHINE jusqu'au retour et ce, suivant les nécessités qu'imposent les rotations aériennes et maritimes.
- Article 4** : Les dépenses seront imputables aux articles 6256 et 6532 de la Section de Fonctionnement du Budget Principal.
- Article 5** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 6** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- **Extrait certifié conforme au registre des délibérations** -

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Quatorze (14) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

FAATAU Félix (+ procuration 1), TEUIRA Carolina, TANOVA Elizabette, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, TIATIA David, OOPA Richard, TEPA Eremoana, ROURA-ARUTAHU Jacques, TEFAATAUMARAMA Marietta, TEMEHARO Gyle, FAATAUIRA Camille, TUFAMEA Rehoboama.

Un (01) est absent et représenté par procuration :

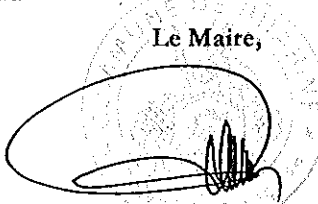
1 – TSING TIN Félix a donné procuration à FAATAU Félix

Treize (13) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEITAA Dorida, TEREMATE Tania, LEMAIRE Gaston, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, MALATESTTE Antonio, TUIHANI Georges, MAI Alphonse, HIRO Andréa, TAINANUARIU Joël, TAI Tevanaa.

Le Maire,

Félix FAATAU

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 14	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le 31 MAI 2012 et publication ou notification du 4 - JUIN 2012 Le Maire,  Félix FAATAU
Votants : 15 dont 1 pouvoir	
Abstentions : 0	
Exprimés : 15	
Votes pour : 15	
Votes contre : 0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	



'Amuitahira'a nō te mau bire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

XXIV^{ème} CONGRES des COMMUNES de POLYNESIE FRANCAISE

NOTE DE PRESENTATION A L'ATTENTION DES CONGRESSISTES

Organisation du congrès

Informations indispensables pour participer et s'inscrire

1 - Lieu du congrès

Le congrès des communes 2012 se déroulera à PATIO, dans l'île de TAHAA du 30 juillet au 3 août 2012.
Chaque commune reçoit avec la présente note un bulletin qui permet de gérer les inscriptions.

2 - Inscriptions aux ateliers, visites et événements

Afin de pouvoir organiser les différents ateliers, visites ou événements, il est nécessaire pour le SPC de connaître la participation exactes des congressistes.

Vous devez donc compléter la partie relative à ces participations sur le bulletin de candidature. Il est demandé lorsque ceux-ci sont organisés de façon simultanée de répartir la participation des congressistes de votre commune.

Vous noterez que, en cas d'inscriptions trop inégales, le SPC pourra être amené à modifier la participation à ces ateliers, visites ou événements afin d'équilibrer les participations et assurer la réussite de chacun d'entre eux.

3 - Transport

Le SPC prend en charge le transport des participants communaux de l'île d'origine jusqu'à TAHAA dans les conditions définies par le règlement des actions du SPC.

Le transport entre TAHITI et TAHAA sera directement organisé par le SPC, il est donc inutile de prévoir des réservations.

Par contre, vous devez effectuer les réservations pour le transport de votre île jusqu'à TAHITI et **reporter les références de réservations sur le bulletin de candidature.**

4 - Hébergement, petits-déjeuners et dîners

Concernant l'hébergement, le SPC et la commune de Tahaa ont négocié avec les maisons paroissiales de Patio la formule suivante :

- hébergement collectif sur des matelas avec le maximum de confort possible dans ce type de structure ;
- fourniture des draps, oreiller et taie d'oreiller, nettoyage, gardiennage ;
- petit déjeuner et dîner dans la maison paroissiale ;
- transfert A/R congrès/lieu d'hébergement pendant tout le congrès ;
- fourniture par le congressiste d'une couverture (Tifafai), serviette de bain et nécessaire de toilette,
- coût : 3.800 frs/jour et par personne.
- aucun paiement par mandat administratif ne sera possible.

Vous noterez que ce tarif reste très largement dans les limites fixé pour un élu par l'arrêté 211/DAC du 23/6/2008 relatif aux indemnités de mission des élus.

Le séjour sera facturé de façon forfaitaire par la maison paroissiale à chaque congressiste dès son arrivée à Tahaa. La somme à payer par les participants correspond à toute la durée du séjour. Le fait pour le congressiste de ne pas prendre un petit déjeuner ou un dîner pendant la semaine ne pourra conduire à une diminution de cette facturation forfaitaire.

PROGRAMME DU 24^e CONGRES DES COMMUNES - 30 JUILLET AU 3 AOUT 2012

"AMENAGER POUR DEVELOPPER"

dimanche 29 juillet	lundi 30 juillet	mardi 31 juillet	mercredi 01 août	jeudi 02 août	vendredi 03 août	samedi 04 août
Arrivée et installation des congressistes, intervenants et partenaires	Accueil - 8H	Séance plénière sur le thème du congrès Aménagement	Séance plénière sur un thème d'actualité	Résolutions des ateliers sur le thème de l'aménagement	Pécuniaire : cailloux sur le moulin M.A. : AEA (Faaaba)	Départ des congressistes et intervenants (suite)
	Ouverture institutionnelle		Résolution des ateliers sur les thèmes d'actualité			
	Présentation des collectivités d'Ouvéa, Meté et partenaires			Présentation de la résolution du congrès 2012		
	Déjeuner sur place - offert	Déjeuner sur place - offert	Déjeuner sur place - offert	Déjeuner sur place - offert	Déjeuner sur place - offert par la commune de Tahaa	
	Ateliers actualités : 1 - Recouvrement 2 - Suivi des congrès 3 - Traitement des déchets 4 - FIP et CFL	Ateliers sur le thème de l'aménagement	Visites de terrain organisées par la commune de Tahaa sur le thème de l'aménagement	Closure du congrès		
	Visite du salon					

Ouverture - résolution - clôture

Thèmes d'actualité

Programme communal

Thème aménagement



Amulahirā'a nō te mau'ōire
SPCPF
 SYNDICAT POUR LA PROMOTION
 DES COMMUNES
 DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

24ème congrès des communes de Polynésie - TAHAA 2012

BULLETIN DE CANDIDATURE

Commune

--

Maire ou élu communal	Elu communal ou cadre	Elu communal ou cadre	Elu communal ou cadre	Candidature en liste d'attente
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	--------------------------------

I) Identification des congressistes

Civilité				
Prénom				
Nom				
Fonction				

II) Rappel : Transport Tahiti / Tahaa directement organisés par le SPC

III) Hébergement à Tahaa (Rappel : l'hébergement en maison paroissiale coûte 3 800 F CFP par jour)

Paroisse				
Personnel				

IV) Inscription aux ateliers "thématiques d'actualité" (1 seul choix par congressiste)

Atelier 1				
Atelier 2				
Atelier 3				
Atelier 4				

V) Inscription aux ateliers "Aménagement" (1 seul choix par congressiste)

Atelier 1				
Atelier 2				
Atelier 3				
Atelier 4				

VI) Inscription aux visites de site du mercredi 1er août après-midi (1 seul choix par congressiste)

Terrestre				
Maritime				

VII) Participation à la pêche aux cailloux du vendredi 3 août

Oui				
Non				

En cas de participation à la pêche aux cailloux (Lancer des cailloux : choix 1 / Direct motu Mahaea : choix 2)

Choix 1				
Choix 2				

Pour les ateliers et les visites, répartir les candidatures

Tampon de la commune
et signature du Maire